

Grand Jeu de l'été 2010



1- De quelle plage s'agit-il ?



NB : le site internet de l'OT www.penestin.com, pourra vous aider.

2- Voici une vue depuis les quais du port de Tréhiguier, sommes-nous en marée montante ou descendante ?



3- Quel nom porte le bateau représenté sur l'une des fresques peinte près de la cantine de Pénestin ?

4- Quelle plage de Pénestin était très visitée par nos ancêtres, non pour y prendre des bains, mais pour y laver leur linge ?

5- Quelle est la principale nouveauté 2010 de la randonnée pédestre « la Douanière » organisée par l'Office de Tourisme sur le sentier côtier (mardis 20 juillet et 17 août) ?

6- Que vous propose l'Office de Tourisme, en lien avec une association locale tous les lundis et vendredis de l'été ?

7- Dans quel matériau sont principalement taillés les « bouchots », alignés sur nos côtes et destinés à recevoir le naissain ?

8- Quelle personnalité est récemment venue sur notre commune à l'occasion des Automnales et a été intronisée par la « Confrérie des Bouchoteurs de Pénestin » ?

- Jean-Pierre Coffe
- David Martin
- Maïté

9- On vous sait amateur de pêche à pied, vous êtes donc à même de nous donner précisément la taille minimale réglementaire d'une palourde bonne à pêcher !



3.5cm

4.5cm

5.5cm

10- Où se situe l'aire de jeux pour enfants (Nouveau à Pénestin) ?

11- •J'ai une passion hors norme pour la voile et la compétition.

•Je prépare une transatlantique en solitaire sans assistance extérieure.

•Je m'entraîne sur un prototype de 6,50m.

•Je suis un jeune skipper pénestinois de 23 ans. Qui suis-je ?

12- Le 19 septembre prochain se tiendra le traditionnel vide grenier de la Mine d'Or. A combien estimez-vous le nombre moyen d'exposants (stands) à cette occasion :

- 30
- 50
- 80

13- Où se situe la Médiathèque ?

- Derrière l'Office de Tourisme
- Derrière la Mairie
- Derrière la Pharmacie

14- Dans quel lieu de la commune peut-on surfer sur internet et s'initier à l'informatique ?

15- Peut-on venir gratuitement à la Médiathèque lire pendant les heures d'ouverture ?

- oui non

16- Quelle animation la Médiathèque propose-t-elle tous les ans en juillet ?


- Une lecture de contes
 Un marché aux livres
 Un concert

17- La Médiathèque propose-t-elle un abonnement pour les vacanciers ?

- oui non

18- Quel personnage décore le fond breton de la Médiathèque ?

.....
.....

19- Que symbolise le  présent au dessus de la chouette sur le logo de la Médiathèque ?

.....
.....

20- Quelles affiches sont présentes derrière la banque d'accueil de la Médiathèque ?

.....
.....

21- Combien de moulins furent édifiés sur la commune de Pénestin ?

.....
.....

22- Combien de documents peut-on emprunter en même temps à la Médiathèque ?

- 2 livres, 2 CD, 2 revues
 4 livres, 3 CD, 1 revue
 3 livres, 2 CD, 1 revue

23- Quel appareil de sécurité, inauguré lors des Printanières 2010, est disponible toute la saison au poste de secours SNSM (et au complexe Lucien Petit Breton le reste de l'année) ?

.....
.....

24- Comment s'appelle l'animateur sportif proposant des tournois de Beach Volley et Beach Soccer sur les plages de Pénestin durant l'été ?

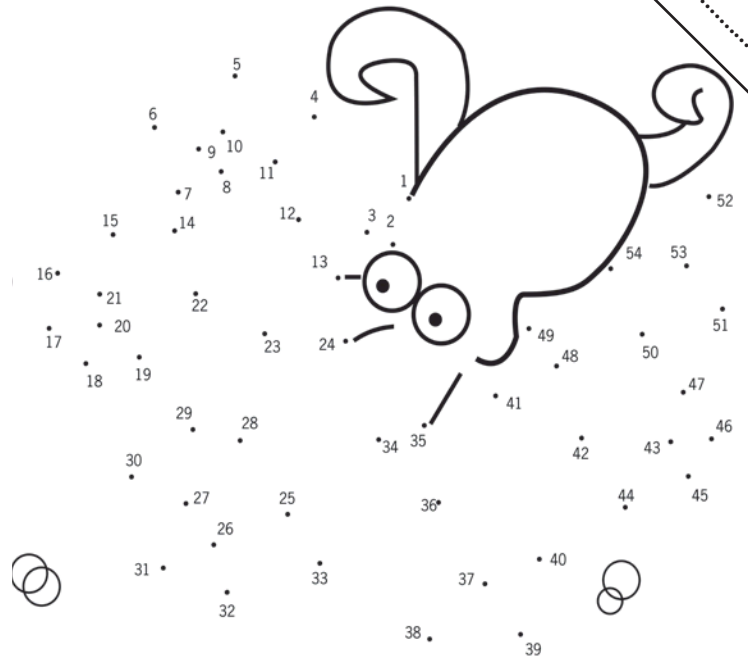
.....
.....

25- Dans quel projet réunissant plusieurs communes de la Presqu'île de Guérande, l'exposition Connivences Artistiques s'inscrit-elle ?

.....
.....

26- Reliez les points :

Prénom
Nom
Age
Adresse
Tél



27- Quelle est l'origine supposée du nom de « Tréhiguier » ?

.....
.....

.....
.....

28- Sur quelles plages de la commune sont postés les Sauveteurs en Mer et combien sont-ils ?

.....
.....

29- Comment s'appelle le festival proposant des spectacles pour enfants gratuits tous les lundis à 17h30 au complexe Lucien Petit Breton ?

.....
.....

30- Quel groupe de musique « cuivrée métisée », originaire de Vendée, viendra jouer en tant qu'invité à la finale des Tremplins le 11 août 2010 ?

.....
.....

31- Comment s'appelle le sculpteur sur sable qui viendra créer une oeuvre monumentale à la Mine d'Or et proposera des ateliers de sculpture sur sable aux enfants du 19 au 22 août ?

.....
.....

REGLEMENT DU JEU

Article 1 : Organisation du jeu

La municipalité de Pénestin, la Médiathèque J'aime Lire et l'Office de Tourisme de Pénestin organisent du 15 juillet 2010 au 15 août 2010 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le grand jeu de l'été - A la découverte des mystères de Pénestin ».

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à tous, dans la limite d'une seule participation par personne. La participation des mineurs se fait sous l'entière responsabilité d'un adulte /tuteur légal.

Article 3 : Principes du jeu

Le jeu consiste à remplir un questionnaire portant sur la commune de Pénestin et ses animations estivales. Le jeu se termine par une tombola réalisée en interne incluant les participants qui auront répondu correctement à au moins 50% des questions.

Article 4 : Conditions de participation

Pour participer, il suffit de retirer un questionnaire en Mairie, à la Médiathèque J'aime Lire, à l'Office de Tourisme et chez les campings et commerçants participants, de le compléter en suivant les instructions consignées sur ledit questionnaire, et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet à l'Office de Tourisme de Pénestin avant le samedi 15 août à 19h.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

Article 5 : Résultats et remise de lots

Les réponses et résultats de la tombola seront communiqués à partir du samedi 21 août 2010 en Mairie, à la Médiathèque J'aime Lire et à

l'Office de Tourisme (support papier et site internet). Les lots pourront être retirés à partir de cette même date à l'Office de Tourisme.

Les gagnants absents lors de la communication des résultats auront dix jours (du 21 au 31 août) pour se manifester auprès de l'Office de Tourisme de Pénestin pour réclamer leur lot, passé ce délais celui-ci sera définitivement perdu. L'envoi postal de lots sera limité aux affranchissements n'excédant pas 0,57€.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Les lots ne sont pas cessibles.

Article 6 : Responsabilité

La municipalité de Pénestin, la Médiathèque j'aime Lire et l'Office de Tourisme ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elles étaient amenées à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La municipalité de Pénestin, la Médiathèque j'aime Lire et l'Office de Tourisme se réservent le droit de ne pas retenir ou d'éliminer des questionnaires qui ne seraient pas jugés conformes au règlement.

Articles 7 : Informations et libertés des participants

La municipalité de Pénestin, la Médiathèque et l'Office de Tourisme sont destinataires des informations nominatives des participants. Celles-ci ne seront utilisées que dans le cadre de la tombola et à toute fin de réaliser des statistiques sur les participants du jeu.